

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 18 décembre 2020

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 11/12/2020

Présents : 22

L'an deux mille vingt et le dix-huit décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 3

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Catherine COMBES, Mariette COMBES, Elisabeth DAUZAT, Béatrice FALCOU, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Marie-Line GÉRONIMO, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Didier VORDY, Marc FIDEL

Votants: 25

Pour: 25

Contre: 0

Abstentions: 0

Représentés: Daniel BARTHES par Francis BOUTES, Jean-Louis LAFAURIE par Pierre MATHIEU, Christophe MORGO par Catherine REBOUL

Présents non votants :

Excusés: Thierry CAZALS, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Marie LORENTE, Marie PASSIEUX, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Développement Durable et Transition Énergétique : demande de subvention pour le Guichet Unique du Service Intégré de la Rénovation Énergétique (SPIRE)

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles a été retenu dans le cadre de sa candidature auprès de la Région Occitanie pour la mise en place du Guichet Unique de la Rénovation Énergétique sur le territoire des quatre communautés de communes du syndicat mixte.

Le futur guichet unique pourra donc reprendre le fonctionnement et les missions de l'Espace Info Energie, selon les modalités fixées par la Région Occitanie, en complétant son accompagnement à travers l'offre du SPIRE délivrée à l'échelle locale par un prestataire partenaire de la Région.

Le conseil de premier niveau reste gratuit pour les ménages, l'offre du SPIRE sera payante à hauteur de 75 € HT pour un audit et 400 € HT pour un accompagnement aux travaux.

Le Guichet Unique de la Rénovation Énergétique sera donc le garant de la bonne coordination d'intervention des différentes parties prenantes et partenaires, en faisant l'interface entre le ménage et les opérateurs SPIRE et/ou Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) ou autre selon le projet de rénovation du logement et le profil du propriétaire.

Ce service constitue également un enjeu clef pour la réduction des consommations d'énergie dans le secteur résidentiel et l'atteinte des objectifs Territoire à Énergie POSitive (TEPOS) du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Une convention d'objectifs sur trois ans actant les engagements des deux parties sera signée entre la Région Occitanie et le Pays Haut Languedoc et Vignobles, les demandes de financement seront annuelles.

Le financement octroyé correspondra à une subvention spécifique de fonctionnement sur la base d'un budget global de 90 555 € / an, incluant les frais de personnels, de communication, de formation et d'animation :

Financeurs	2021	2022	2023
- Région Occitanie	51 525.88 € (57 %)	61 276.00 € (68 %)	61 276.00 € (68 %)
- FEDER	20 918.12 € (23 %)	-	-
- Département de l'Hérault	-	11 168.00 € (12 %)	11 168.00 € (12 %)
- Autofinancement	18 111.00 € (20 %)	18 111.00 € (20 %)	18 111.00 € (20 %)
TOTAUX	90 555.00 €	90 555.00 €	90 555.00 €

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le plan de financement, ci-dessus, et l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Valide le plan de financement 2021,
- Autorise le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Pierrerue le 18 décembre 2020.

Le Président,
Jean ARCAS

